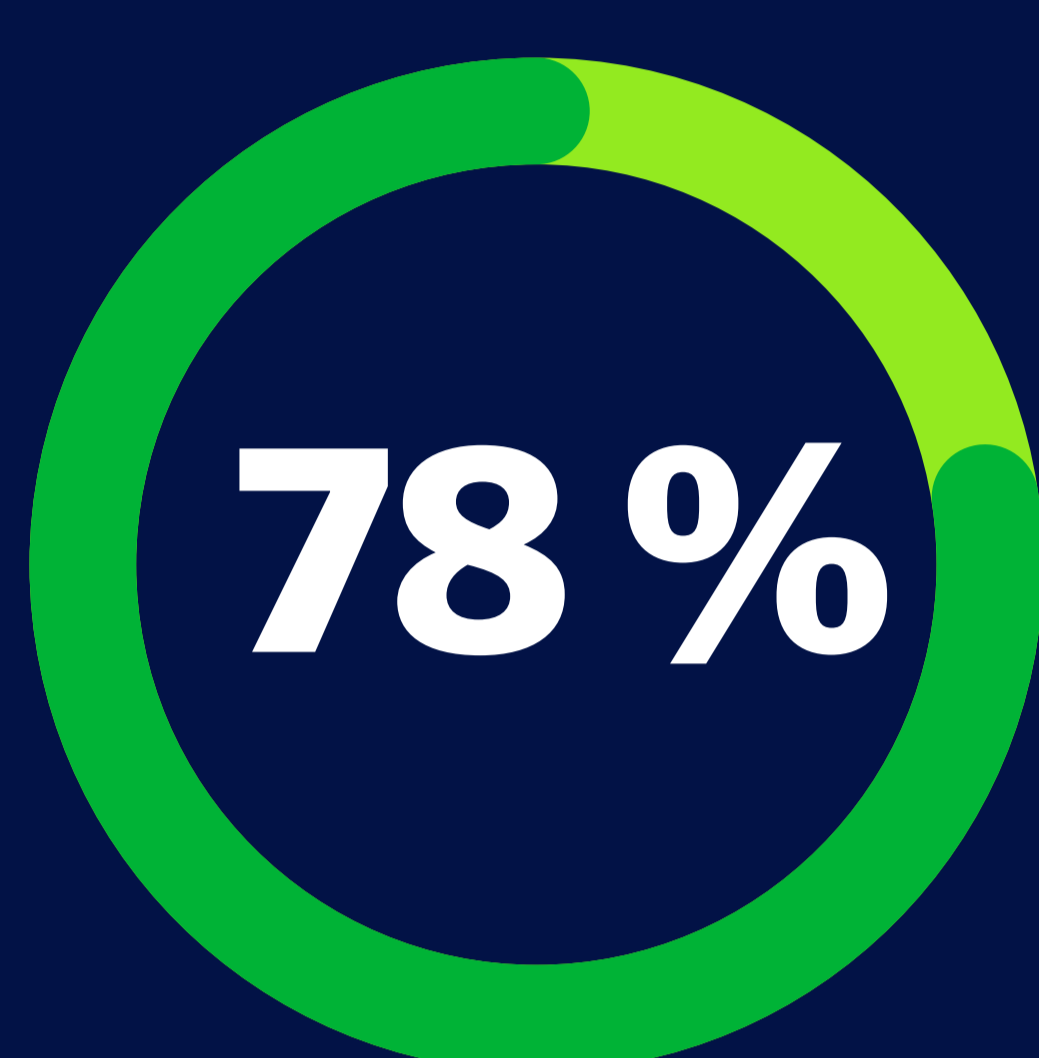


# La protection des données en mode service en Europe en 2022

En octobre 2021, Veeam® a publié les résultats d'une étude impartiale menée par un analyste indépendant. Cette étude a interrogé 1 050 décideurs informatiques qui utilisent des services de protection des données dans le cloud, notamment la sauvegarde en mode service (BaaS) et la reprise après incident en mode service (DRaaS). Parmi les répondants, 295 étaient basés en Europe.



des entreprises prévoient d'utiliser des services cloud dans le cadre de leur stratégie de protection des données d'ici 2023



**43 %**

des entreprises qui souhaitent passer au BaaS recherchent les services d'un serveur de sauvegarde hébergé dans le cloud



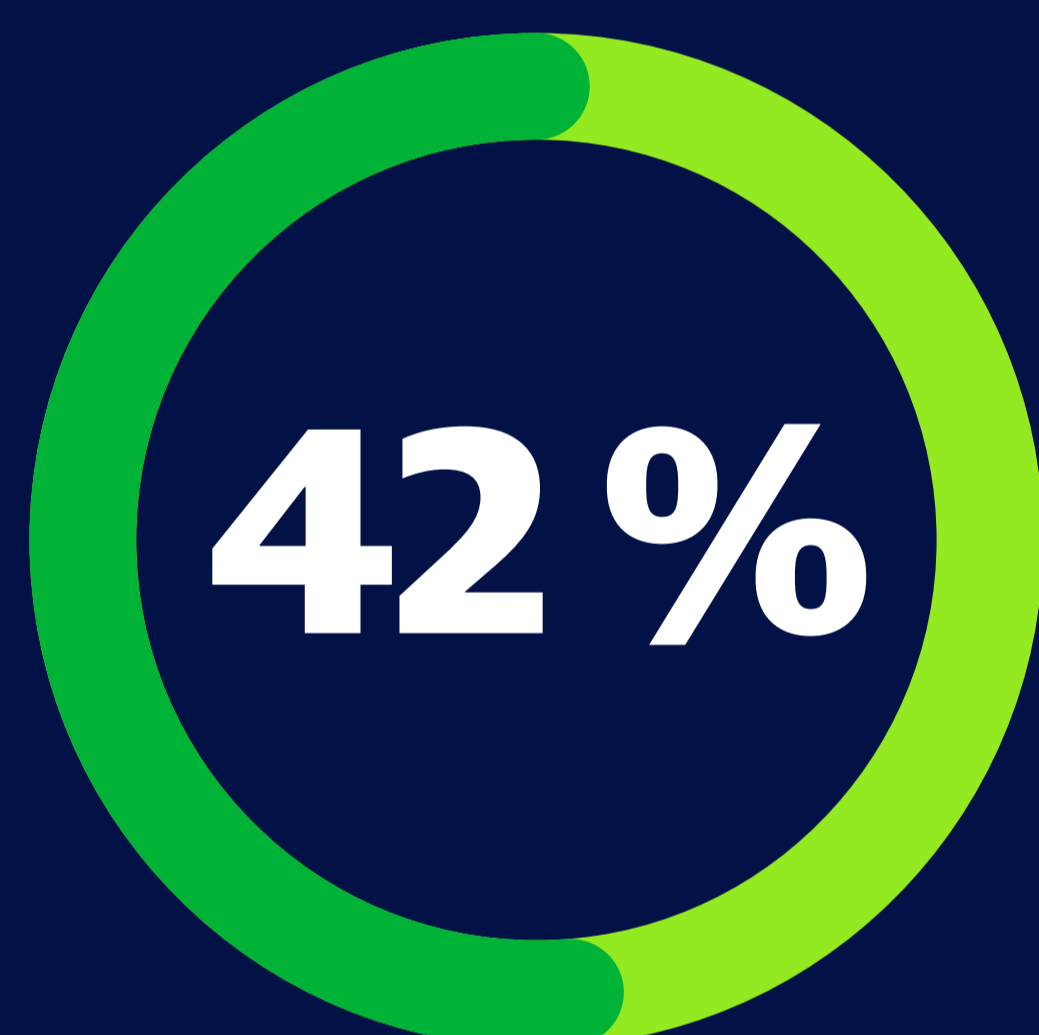
**55 %**

des abonnés se tournent vers les fournisseurs de BaaS pour leur expertise en matière de protection des données



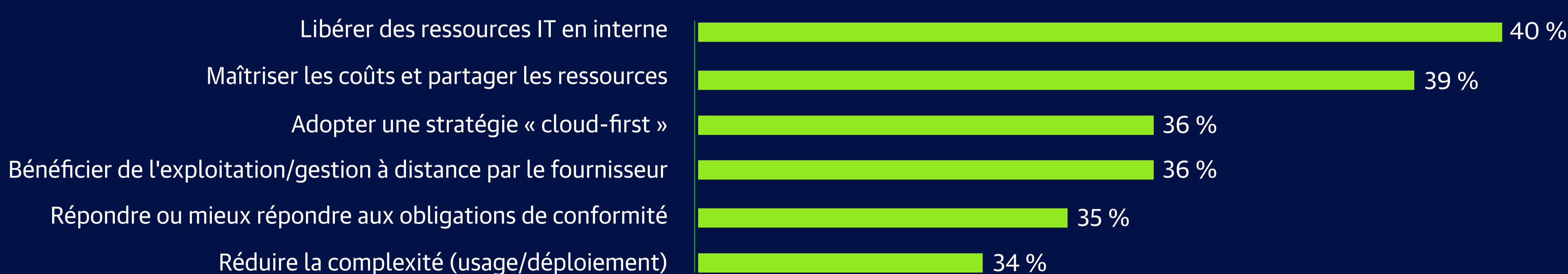
**34 %**

des entreprises privilégient le BaaS aux serveurs de sauvegarde autogérés pour ses avantages économiques



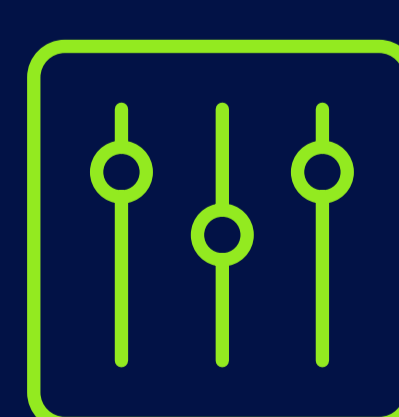
des entreprises prévoient d'utiliser des services cloud de sauvegarde et de DR d'ici 2023, alors que 29 % utiliseront deux datacenters

## Pourquoi les entreprises privilégient-elles la reprise après incident en mode service (DRaaS) aux datacenters secondaires ?



**48 %**

des abonnés DPaaS ont choisi leur fournisseur pour son expertise en matière de sécurité des données



**84 %**

des entreprises privilégient des solutions DPaaS autogérées alors que 16 % privilégient des solutions entièrement gérées par leur MSP